



PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Mercredi 13 mai 2015, à 14h10

Président : Dr Mark Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Réponse du Directeur aux recommandations du Conseil scientifique lors de sa cinquante-et-unième session (suite)	4
2. Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; état d'avancement de l'application des recommandations 2012/2013 du Commissaire aux Comptes	6
3. Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 et plans de mise en œuvre	9
4. Projet de Programme et de Budget (2016–2017)	15

Représentants des Etats participants

Dr Mark PALMER, <i>Président</i>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
Dr Adam BABBS	d'Irlande du Nord
Professeur Agnès BUZYN, <i>Vice-Présidente</i>	France
M. Jean-Baptiste ROUFFET	
Dr Stephen M. ROBBINS	Canada
Mme Lucero HERNANDEZ, <i>Rapporteur</i>	
Dr Chariklia BALAS (<i>excusée</i>)	Allemagne
Professeur Christopher BAGGOLEY	Australie
Dr Britta KUNERT	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Luiz Antonio SANTINI (<i>excusé</i>)	Brésil
Professeur Mads MELBYE	Danemark
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Lisa STEVENS	Etats-Unis d'Amérique
Mme Mary Blanca RIOS	
Dr Mona SARAIYA	
Dr Svetlana AXELROD	Fédération de Russie
Mme Lidia GABUNIYA	
Dr Olga KOVALEVA	
Dr Andrey KAPRIN	
Professeur Juhani ESKOLA	Finlande
Professeur Eero PUKKALA	
Dr Jagdish PRASAD	Inde
M. Keith COMISKEY	Irlande
Professeur Walter RICCIARDI (<i>excusé</i>)	Italie
Dr Filippo BELARDELLI	
Dr Eiji HINOSHITA	Japon
Dr Rachid BEKKALI	Maroc
Dr Latifa BELAKHEL	
Dr Edgar RIVEDAL	Norvège
Dr Karianne SOLAAS	
Dr Marianne DONKER	Pays-Bas
M. Marc FAKKEL	
Dr Mohammed Hussain Ali FALEH	Qatar

Dr Eui-Jun PARK	République de Corée
Dr Dukhyoung LEE	
Professeur Mats ULFENDAHL	Suède
Dr Karin SCHMEKEL (<i>excusée</i>)	
Dr Diane STEBER-BÜCHLI	Suisse
Professeur Abdullah Murat TUNCER	Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)
Mme Joanne MCKEOUGH, Bureau du Conseiller juridique
Dr Andreas ULLRICH, Conseiller principal auprès du Sous-directeur général/NMH, Agent de liaison OMS/CIRC

Observateurs

Professeur Cornelia ULRICH, Présidente sortante du Conseil scientifique
Professeur James F. BISHOP, Président élu du Conseil scientifique
Professeur Béatrice FERVERS, Présidente du Comité d'éthique du CIRC
M. Cary ADAMS, Directeur exécutif de l'Union internationale contre le Cancer (UICC)

Commissaire aux Comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

Mexique

Dr Alejandro MOHAR BETANCOURT (*excusé*)

Secrétariat

Dr C.P. WILD, *Secrétaire*
M. D. ALLEN
Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Dr G. BYRNES
Mme D. D'AMICO
M. P. DAMIECKI
Dr S. FRANCESCHI
Mme E. FRANÇON

Dr N. GAUDIN
Dr Z. HERCEG
Dr R. HERRERO
Dr A. KESMINIENE
Dr D. LOOMIS
Dr J. MCKAY
Dr M. MENDY
Dr R. NJIE
Dr H. OHGAKI
Dr I. ROMIEU

Dr R. SANKARANARAYANAN
Mme A. SANTHIPRECHACHIT
Dr A. SCALBERT
Dr J. SCHÜZ
Dr N. SLIMANI
Dr K. STRAIF
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. REPONSE DU DIRECTEUR AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE LORS DE SA CINQUANTE-ET-UNIEME SESSION : Point 8 de l'Ordre du jour (Document GC/57/5) (suite)

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Centre pour les recommandations, fondées sur des preuves factuelles, qu'il a transmises à l'OMS, en particulier les recommandations au sujet du schéma de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH).

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Rapport du Conseil scientifique (1) – Utilité du nouveau système de notation pour les audits » (GC/57/R4) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-et-unième session (Document GC/57/4),

Rappelant sa Résolution GC/55/R7 demandant au Conseil scientifique de présenter son évaluation de l'utilité du nouveau système de notation en 2015,

Notant les observations du Conseil scientifique (Document GC/57/4) suite à l'expérience tirée des deux sessions consécutives,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. DECIDE de maintenir le (nouveau) système de notation actuel suivant les recommandations du Conseil scientifique ;
3. NOTE avec satisfaction que le Conseil scientifique va continuer à suivre le système de notation et pourrait l'inclure dans l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session de janvier 2016 ;
4. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
5. FELICITE le directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-et-unième session.

La résolution est **adoptée**.

Le Professeur ULRICH (Présidente sortante du Conseil scientifique), répondant à un point soulevé par M. DE RAEDT (Belgique), fait savoir que l'évaluation par les pairs recommandée par le Conseil prendra en compte le point de vue des responsables des politiques, notamment à propos de l'impact de la recherche du Centre.

Le SECRETAIRE précise que les indicateurs de performance servent à mesurer les résultats, mais ne constituent pas des objectifs en eux-mêmes. Il est important de s'assurer que l'examen de la stratégie à moyen terme ne se limite pas à évaluer les succès de chaque section prise séparément, mais considère aussi ceux du Centre dans sa totalité, dans la mise en œuvre de la stratégie.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) demande ce qu'il en est des recommandations du Conseil scientifique. Si elles doivent également représenter les vues du Conseil de Direction, alors il faut les discuter plus en détail. Elle apprécie beaucoup la contribution du Conseil scientifique, mais elle n'est pas sûre qu'il soit habilité à faire des commentaires sur certains points comme le budget ou les locaux du Centre.

Le PRESIDENT note que de grandes discussions ont déjà eu lieu sur le rôle du Conseil scientifique, qui trouve d'ailleurs lui-même qu'il consacre trop de temps aux problèmes administratifs plutôt qu'aux aspects scientifiques du travail du Centre. Il propose de modifier le projet de résolution et de demander au nouveau Groupe de travail chargé d'examiner les rapports statutaires de se pencher également sur cette question.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Rapport du Conseil scientifique (2) – Mise en place d'un Groupe de travail chargé d'examiner la production des rapports statutaires » (GC/57/R5) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-et-unième session (Document GC/57/4),

Ayant pris note de la demande du Directeur de réduire la charge administrative que représente pour le Centre la production de nombreux rapports statutaires,

1. DECIDE de mettre en place un Groupe de travail chargé d'examiner la liste actuelle des rapports statutaires et de donner son avis au Secrétariat sur la possibilité d'arrêter certaines publications ou de réduire leur fréquence ;
2. DECIDE que le Groupe de travail comprendra, outre le Président du Conseil scientifique (James Bishop), un membre du Conseil scientifique (Elisabete Weiderpass-Vainio), le Président actuel du Conseil de Direction (Mark Palmer) et les représentants du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ; et
3. DEMANDE au Groupe de travail de présenter ses recommandations au Conseil de Direction lors de sa 58^{ème} session en mai 2016, après en avoir discuté avec le Conseil scientifique en janvier 2016.

Après discussion du projet d'amendement soumis par le PRESIDENT, discussion à laquelle ont participé le Professeur ULRICH (Présidente sortante du Conseil scientifique), le SECRETAIRE, M. DE RAEDT (Belgique), le PRESIDENT, le Professeur BAGGOLEY (Australie), le Dr DONKER (Pays-Bas), le Dr PRASAD (Inde) et le Professeur BISHOP (Président élu du Conseil scientifique), et d'où émerge l'opinion selon laquelle l'amendement pourrait être mal interprété et considéré comme une critique envers le Conseil scientifique, le PRESIDENT retire son amendement et invite le Directeur à en discuter de façon informelle avec le Conseil scientifique pour voir si ce dernier doit modifier ses méthodes de travail, et à en référer au Conseil de Direction à une date ultérieure.

La résolution est **adoptée** sans amendement.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Rapport du Conseil scientifique (3) – Rapport biennal des activités du Groupe Education et formation (ETR) » (GC/57/R6) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante-et-unième session (Document GC/57/4) concernant le Rapport biennal des activités du Groupe Education et formation (ETR), tel qu'il a été présenté au Conseil scientifique dans le Document SC/51/8,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal des activités du Groupe ETR ;
2. ACCEPTE que la production du Rapport biennal des activités du Groupe ETR soit alignée sur celle du Rapport biennal du CIRC ; et
3. NOTE que le prochain Rapport biennal du Groupe ETR devra couvrir les années 2016–2017.

La résolution est **adoptée**.

2. RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS VERIFIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 ; ETAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS 2012/2013 DU COMMISSAIRE AUX COMPTES : Point 9 de l'Ordre du jour (Document GC/57/6 Rev.1)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances), illustrant sa présentation à l'aide de diapositives, déclare que les états financiers sont présentés conformément aux dispositions du Paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC, et que le Rapport a été préparé pour la troisième année consécutive selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Suite aux changements adoptés par l'OMS, le CIRC a modifié le classement de certains des comptes présentés dans l'Etat de la performance financière durant la période concernée. Les provisions pour contributions statutaires non versées et créances non recouvrables figurent avec les produits des contributions statutaires et des contributions volontaires des Etats participants. Les pertes et gains de change nets sont présentés séparément des charges et produits financiers, afin de faire apparaître clairement la valeur nette des pertes ou gains de change réalisés et non réalisés, conformément aux normes IPSAS.

La vérification annuelle des comptes a été effectuée conformément aux dispositions du Paragraphe 6.2 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC, par la Commission de vérification des comptes des Philippines. Selon le Commissaire aux Comptes indépendant, les états financiers du CIRC donnent une image fidèle, à tous les égards, de sa situation financière au 31 décembre 2014. La performance financière, les variations de l'actif net et des fonds propres, les flux de trésorerie et la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels sont en conformité avec les normes IPSAS.

Le Commissaire aux Comptes estime en outre que les transactions du CIRC respectent, à tous les égards, le Règlement financier de l'OMS. Outre les états financiers du CIRC, le Commissaire aux Comptes a examiné les principaux processus opérationnels du Centre, notamment les processus concernant la gestion des programmes et des projets. Le Commissaire aux Comptes a formulé des recommandations dans les domaines suivants : accords de collaboration de recherche, bourses et autres programmes de formation ; et gestion des subventions et des projets.

L'une des trois grandes recommandations de 2013, l'installation du système SAP de gestion des projets, a été effectuée en l'intégrant dans un espace de travail dédié dans SharePoint. La méthode et les procédures de gestion des stocks ont été établies au cours de l'année 2014 et mises en œuvre au début de 2015. La mise en place du système de gestion intégrée des approvisionnements et la mise à jour du système de gestion des accords pour l'exécution de travaux (APW) sont en cours. Quatre des six recommandations 2012 du Commissaire aux Comptes sont complètement en application, notamment celles qui concernent le système de gestion des risques de l'entreprise et le système de gestion des actifs.

S'agissant de la situation financière du Centre, le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014–2015 a été approuvé pour un montant total de 40,4 millions € : 19,989 millions € pour 2014 et 20,435 millions € pour 2015, dont 0,5 million € provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction, et 39,9 millions € des contributions statutaires des Etats participants. Au 31 décembre 2014, le CIRC avait reçu 88,08% des contributions des Etats participants. Des paiements sont arrivés en 2015, portant à 96,93% le taux de recouvrement des contributions de 2014. En mai 2015, il ne reste pas d'arriérés des contributions statutaires de 2013. A ce jour, le CIRC a reçu 43,88% des contributions de 2015.

Les activités planifiées pour la première année de l'exercice biennal ont bien avancé et le budget approuvé a été utilisé à 88,08%. Le léger solde excédentaire de l'exercice biennal précédent a été crédité au Fonds spécial du Conseil de Direction. Il est dû essentiellement à des excédents résiduels sur des bons de commande.

L'adoption de l'euro comme monnaie fonctionnelle a sensiblement réduit l'exposition du Centre au risque de change et il n'y a eu aucun frais budgétaire pour ajustement monétaire.

Le Fonds de roulement est utilisé normalement pour financer temporairement le budget ordinaire, dans l'attente du paiement des contributions statutaires des Etats participants. Aucun mouvement n'est intervenu au cours de l'année 2014 ni à la fin de l'année, et le solde du Fonds reste inchangé à 3,292 millions €. Le Fonds spécial du Conseil de Direction reste stable avec un solde de 10,695 millions € à la fin de l'année, soit une augmentation de 1,508 million € par rapport à l'année précédente.

Le Compte des Contributions volontaires englobe les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers, tandis que les contributions volontaires sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions. Le montant total des contributions volontaires présentait un solde de 9,4 millions € à la fin de l'année 2014. Compte tenu des subventions et des accords déjà signés, le Centre table sur un revenu différé de 6,5 millions € et ce montant figure dans l'état financier sous la rubrique « Produits différés ». En remboursement des dépenses d'appui, une commission de 13% est prélevée sur les contributions volontaires à objet spécifié et affectée au Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme, qui présente un solde positif de 3,387 millions € à la fin de l'année 2014.

Le passif de 27,932 millions €, lié aux avantages du personnel et non inscrit au budget, a augmenté, essentiellement du fait de la partie non capitalisée des prestations de l'assurance maladie après cessation de service. Le compte a été évalué par des consultants actuaires et calculé en dollars US. L'augmentation du passif en 2014 est due à une dévaluation de l'euro par rapport au dollar US, qui a entraîné une perte de change non réalisée de 3,101 millions €. Pour combler progressivement ce déficit, la contribution du personnel au fonds de l'assurance-maladie continue d'augmenter de 4% par an selon le plan établi par l'OMS. D'après les projections actuarielles, ce déficit sera comblé en 2042.

Mme HERNANDEZ (Canada), Rapporteur, se félicite de l'avis sans réserve formulé par le Commissaire aux Comptes à propos des états financiers, sachant qu'il est important pour le CIRC de faire preuve de transparence et de responsabilité dans sa gestion financière. Il est rassurant de constater la conformité des comptes aux exigences des normes IPSAS et au Règlement financier de l'OMS. Elle se dit préoccupée du passif non couvert en 2014. Il est important d'atteindre l'équilibre budgétaire au cours de l'exercice biennal en cours et de suivre de près les fluctuations des taux de change de l'euro qui peuvent continuer à affecter les comptes.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) rappelle que le Centre utilise l'euro depuis 2010, et que cette pratique a eu des effets largement bénéfiques. L'exposition aux fluctuations des taux de change est limitée et ne devrait pas dépasser les provisions demandées. S'agissant du passif non capitalisé, le Centre a opté pour une approche progressive qui devrait permettre de combler le déficit de l'Assurance-maladie après cessation

d'activité d'ici 2042 ; le Centre n'a pas l'intention de demander des financements supplémentaires pour combler le passif non capitalisé.

M. COMISKEY (Irlande) demande si l'augmentation des charges de personnel en 2014 est due à une augmentation du nombre d'employés ou à une augmentation des charges par employé.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) répond que les charges de personnel pour 2014 incluent l'ensemble des membres du personnel, y compris ceux dont le budget est assuré par des ressources extrabudgétaires.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) ajoute que les charges de personnel pour 2014 restent dans les limites du budget. Comme mentionné dans le rapport du Directeur, il y a eu, en 2014, une augmentation des dépenses imputées sur le compte des contributions volontaires, qui s'est accompagnée d'une augmentation des charges de personnel liée à des facteurs statutaires, et imputées sur le budget ordinaire.

Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution ci-dessous sur le rapport financier, le rapport du Commissaire aux Comptes et les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (GC/57/R7) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/6 Rev.1 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 – Révision 1 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ; et
2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

La résolution est **adoptée**.

3. STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC POUR 2016–2020 ET PLANS DE MISE EN ŒUVRE : Point 10 de l'Ordre du jour (Document GC/57/7)

Le SECRETAIRE, illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, présente le projet de stratégie à moyen terme (Document GC/57/7) et décrit brièvement le processus qui a procédé à sa préparation.

La stratégie comprend trois volets. Le premier décrit la mission et les valeurs du Centre et son rôle dans la mobilisation de la communauté internationale dans la lutte contre les maladies non transmissibles. Il est axé sur la promotion de la collaboration internationale dans une perspective mondiale et sur la production de biens publics, comme la collection des

Monographies et la base de données GLOBOCAN, au bénéfice de la communauté mondiale du cancer.

La deuxième partie donne le détail des priorités dans chacun des principaux domaines de la prévention du cancer – description et compréhension des causes du cancer, et évaluation des interventions et de leur mise en œuvre. Parmi les résultats escomptés figure l'Observatoire mondial du cancer, base de données et outil analytique qui permettra d'accéder en ligne aux statistiques mondiales et nationales. Le Centre soutiendra les registres du cancer et poursuivra son travail de classification des tumeurs.

En ce qui concerne les causes du cancer, le Centre axera sa recherche sur les infections et les facteurs environnementaux, alimentaires et génétiques, et continuera à explorer le domaine de la biologie moléculaire. L'évaluation, par des experts, du risque de cancérogénicité pour l'homme reste une priorité ; cette évaluation s'effectue par exemple lors des réunions des Monographies.

L'évaluation des interventions s'orientera vers la prévention primaire et secondaire et le pronostic du cancer. Elle couvrira également la mise en œuvre des programmes nationaux de prévention et de lutte contre le cancer, et visera à identifier les facteurs qui conditionnent, de façon positive ou négative, le succès de leur mise en œuvre.

Le troisième volet de la stratégie décrit le rôle et les activités du Centre visant à accroître les capacités de recherche dans le monde entier, et notamment les ressources humaines dédiées à la recherche, aux services de laboratoire, aux services informatiques et aux biobanques. Le CIRC va continuer à promouvoir le programme de l'OMS en matière de maladies non transmissibles, notamment dans les forums internationaux, en attirant l'attention sur les points qui concernent tout particulièrement le cancer, et à élargir ses partenariats avec les réseaux régionaux du cancer. Au cours des cinq dernières années, le Centre a commencé à accorder plus d'importance à la surveillance et à l'impact économique du cancer, à l'enregistrement du cancer et à la prévalence des facteurs de risque, ainsi qu'aux études observationnelles sur l'efficacité des interventions. Il a cherché à intégrer la recherche de laboratoire aux recherches sur les populations, et à réunir les chercheurs du domaine du cancer autour de plateformes de recherche et de collaborations multicentriques. Il investira davantage dans les activités de communication et de relations avec la presse, dans les publications électroniques et dans l'enseignement numérique (e-learning) dans le but de rendre son travail plus accessible.

La stratégie s'accompagne de trois annexes qui décrivent respectivement : les plans détaillés de mise en œuvre pour chacune des Sections de recherche et les principaux domaines dans lesquels s'inscrivent les projets et les résultats escomptés ; la structure organique du CIRC ; et l'arbre des projets, arborescence montrant comment chaque projet individuel se rattache à la mission du CIRC et comment il contribue aux objectifs stratégiques globaux, en mettant en évidence les interactions entre les différents programmes.

Pour conclure, il souligne que le Centre est reconnu pour sa qualité scientifique, son indépendance et son rôle de catalyseur de l'action au niveau de la communauté mondiale du cancer. La nouvelle stratégie a été conçue pour répondre à l'évolution de la situation, caractérisée par l'augmentation du fardeau du cancer, en particulier dans les

pays à revenu faible et intermédiaire, le besoin de stratégies de prévention et l'importance de la collaboration internationale.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) exprime son soutien au projet de stratégie.

Le Dr ROBBINS (Canada) note que l'aspect temporel de l'arbre des projets n'est pas clair ; on ne comprend pas bien quels projets doivent être achevés avant de pouvoir en commencer d'autres. Le Directeur pourrait consulter les leaders d'opinion pour établir des indicateurs de performance montrant l'impact du travail du Centre sur les politiques de santé, ou avoir recours à une évaluation extérieure des priorités du Centre.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) présente ses félicitations pour le projet de stratégie, et ajoute qu'il conviendrait de mieux en préciser les priorités. On ne voit pas très bien comment le Centre décide d'entreprendre – ou de ne pas entreprendre – des recherches dans un domaine particulier, ou comment les principes énoncés dans le projet de stratégie vont pouvoir s'appliquer aux activités décrites dans l'arbre des projets. Les principaux indicateurs de performance servant à mesurer l'impact du travail du Centre n'ont pas besoin d'être compliqués : on peut utiliser le nombre de visiteurs sur le site internet du Centre, le nombre de décideurs assistant aux conférences du Centre ou les interactions entre chercheurs du CIRC et décideurs politiques.

M. DE RAEDT (Belgique) demande comment sera évaluée la stratégie à moyen terme. Il est important de ne pas avoir trop d'indicateurs.

Le SECRETAIRE, répondant aux questions soulevées, indique que certains points de l'arbre des projets dépendent en effet de l'achèvement d'autres points ; il va s'appliquer à l'avenir à faire mieux ressortir ces relations temporelles. La discussion avec les différents acteurs concernés a été particulièrement utile pour déterminer les domaines de recherche à délaissés, parmi lesquels le traitement du cancer et la recherche fondamentale dans des domaines sans rapport avec les facteurs de risque ou la prévention du cancer. Le Centre se concentre également sur la recherche qui pourrait aboutir directement à des applications. L'objectif, c'est que toute la recherche, et plus spécialement la recherche dans les nouveaux domaines, soit évaluée à la lumière des principes énoncés dans la stratégie ; il revoit personnellement toutes les demandes de subventions soumises par les chercheurs du Centre, ce qui lui fournit l'occasion d'évaluer leur respect de ces principes.

S'agissant de l'évaluation de la stratégie, il déclare que les plans de mise en œuvre de chacune des Sections de recherche comprennent des cibles mesurables, et que le rôle de l'évaluation collégiale va être élargi. La taille du Conseil scientifique va inévitablement grandir avec l'arrivée de nouveaux Etats participants : il pourrait être intéressant de recruter des spécialistes des

stratégies de lutte contre le cancer pour refléter le changement de priorités du Centre, plutôt que de mettre en place un organisme d'évaluation séparé.

M. COMISKEY (Irlande) note qu'il est important d'effectuer des recherches sur l'impact économique du cancer et ajoute qu'il convient d'accorder suffisamment d'attention à la lutte contre le cancer, aussi bien qu'à sa prévention.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) se félicite de l'importance accordée par la stratégie aux domaines fondamentaux de la surveillance du cancer, en particulier à la constitution de banques de produits biologiques (biobanques), et à l'incorporation des données provenant des pays à revenu faible et intermédiaire.

Le Professeur BUZYN (France), Vice-Présidente, demande quelles seront les conséquences des modifications de la stratégie dans la politique de recrutement du Centre.

M. ULLRICH (Conseiller principal auprès du Sous-directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale, OMS) déclare que le projet de stratégie reflète la façon dont le travail du Centre s'inscrit en complément de celui de l'OMS. Par exemple, la recherche interventionnelle du Centre a montré l'efficacité du dépistage et de la vaccination contre le VPH et guidé le travail de l'Equipe spéciale inter-organisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (*Interagency Task Force on Noncommunicable Diseases*)¹. Son travail sur le coût économique du cancer va fournir des données précieuses pour les mises à jour de l'Appendice 3 du Plan d'action mondial 2013–2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles².

Le SECRETAIRE souligne le fait que le Centre fournit les bases scientifiques pour la lutte contre le cancer et pour la mise en place d'interventions plutôt que de mener lui-même ce genre d'activités. Le passage à la recherche interventionnelle a entraîné la restructuration de la Section Détection précoce et prévention. Les nouvelles nominations dans cette Section vont permettre de s'assurer que le travail du Centre complète utilement, sans le dupliquer, le travail des chercheurs nationaux.

¹ <http://www.who.int/nmh/ncd-task-force/en/>

² http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/94384/1/9789241506236_eng.pdf

Le Dr BELLARDI (Italie) demande si le Centre travaille avec d'autres instituts de recherche européens dans le domaine des biobanques, ou avec le réseau ECRIN (*European Clinical Research Infrastructures Network*)³ pour les essais cliniques, dont certains jouent un rôle très important dans la santé publique.

Le Dr AXELROD (Fédération de Russie) déclare que, si l'on arrive à atteindre les objectifs ambitieux de la stratégie, il faudra une implication plus active des réseaux nationaux et régionaux. Elle souhaiterait pour sa part voir plus d'activités dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

Le Dr PRASAD (Inde) ajoute que, pour les pays en développement, le dépistage et la détection précoce des lésions précancéreuses sont essentiels, le traitement du cancer, notamment la chimiothérapie, étant extrêmement chers.

Le SECRETAIRE répond que le Centre fait partie des observateurs de l'Infrastructure européenne de recherche consacrée aux biobanques et aux ressources biomoléculaires (ERIC-BBMRI)⁴. Le CIRC a obtenu une subvention européenne pour un certain nombre de projets impliquant des biobanques en-dehors d'Europe, et adapte les directives relatives aux biobanques de façon qu'elles puissent être également utilisées dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Un certain nombre de projets impliquant des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale sont en cours, dont le projet SEMI-NUC, qui consiste à évaluer la faisabilité d'une étude prospective de cohorte de personnes vivant près de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk au Kazakhstan.

Le Professeur MELBYE (Danemark) suggère au Centre de se tourner vers les nouvelles technologies pour le recueil des données. Par exemple, même dans les pays d'Afrique à revenu faible, une grande partie de la population possède des téléphones portables.

Le Dr BEKKALI (Maroc) déclare qu'il faudrait constituer un groupe de travail pour évaluer la stratégie. Il faudrait améliorer la communication et développer des partenariats de façon à faire rentrer davantage de ressources et à assurer ainsi l'indépendance financière du Centre. Une étude de l'impact de son travail sur la maîtrise du cancer dans des pays particuliers, pays développés et en développement, aiderait le Centre à mieux se faire connaître des décideurs.

³ <http://www.ecrin.org/>

⁴ <http://bbmri-eric.eu/about>

Le Professeur ULRICH (Présidente sortante du Conseil scientifique) note qu'une des tâches précieuses et uniques réalisées par le Centre est la création de consortiums de biobanques pour le recueil d'échantillons des tumeurs les plus rares – tâche qui devrait demeurer prioritaire.

Le SECRETAIRE répond que les données de suivi sur le cancer du sein sont déjà recueillies par téléphone portable dans quatre centres de recherche en Afrique. Le Maroc travaille activement à la promotion d'une stratégie régionale commune en matière de cancer, et son accession au Centre ouvre de nouvelles perspectives pour le développement de la recherche et de la formation au niveau régional.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous sur la stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020, et les plans de mise en œuvre (GC/57/R8) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/7 et ses Annexes 1–3 : « Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 et plans de mise en œuvre »,

1. FELICITE le Directeur et son personnel pour le document qui a clairement bénéficié du processus large et transparent de consultation des acteurs concernés et des experts ;
2. REMERCIE le Secrétariat et le Groupe de travail composé de membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique et d'un Représentant de l'OMS, d'avoir examiné et finalisé le projet de Stratégie à moyen terme ;
3. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir revu le projet de Stratégie à moyen terme (Document SC/51/12 et ses Annexes 1–3), émis des commentaires et recommandé au Conseil de Direction de l'approuver ; et
4. ADOPTE la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 et les plans pour sa mise en œuvre, tels qu'ils figurent dans le Document GC/57/7 et ses Annexes 1–3.

Suite à une suggestion de M. DE RAEDT (Belgique), le RAPPORTEUR donne lecture d'une nouvelle proposition pour le paragraphe 4 : « Prie le Directeur de proposer un mode et une méthode d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016–2020 lors de la prochaine session du Conseil de Direction qui aura lieu en 2016 ».

Après une discussion à laquelle ont participé M. DE RAEDT (Belgique), M. COMISKEY (Irlande), le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse), le Professeur BAGGOLEY (Australie), le Professeur MELBYE (Danemark) et le SECRETAIRE, le PRESIDENT suggère de supprimer « et une méthode » du nouveau paragraphe.

La résolution, ainsi modifiée, est **adoptée**.

4. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2016–2017) : Point 11 de l'Ordre du jour (Document GC/57/8)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, déclare que des efforts considérables ont été consentis ces dernières années pour contenir les coûts et présenter un budget serré, malgré les difficultés que cela pose au personnel et aux équipes chargées du programme. D'autres modifications ont été apportées pour améliorer la clarté et la transparence du budget proposé. Le budget est présenté en deux volets : le budget des charges de personnel et le budget des charges hors personnel. Les charges de personnel dépendent du Règlement financier et des Règles de Gestion financière de l'OMS, ainsi que des décisions sur les salaires, les indemnités et les prestations prises par la Commission de la fonction publique internationale. Ces charges statutaires de personnel, qui ne dépendent pas du Centre, ont augmenté chaque année, sans augmentation de la masse salariale. Du fait de ces contraintes qui pèsent sur les charges de personnel, le Centre a du mal à répondre à la communauté scientifique et aux demandes du Conseil de Direction de se focaliser sur certains domaines particuliers de recherche.

Au cours des deux précédents cycles budgétaires, le Secrétariat a cherché à aligner les structures et le nombre d'employés sur les priorités du Centre. La restructuration de neuf groupes du CIRC a entraîné la suppression de 13 postes et le recrutement de personnel correspondant à la Stratégie à moyen terme. Toutes ces mesures font partie de la stratégie de gestion et de perfectionnement du personnel mise en place depuis l'abandon du mécanisme de révision de la classification des postes. Ces décisions difficiles ont donné lieu à une certaine inquiétude, même si tout a été fait pour trouver des solutions équitables et assurer la pérennité des postes au sein du Centre, conformément aux points de vue exprimés par les membres du Conseil de Direction. Compte tenu de l'augmentation des charges de personnel, des efforts ont été déployés pour rationaliser les dépenses et faire le meilleur usage des ressources, notamment en planifiant les activités de laboratoire sur le long terme et en analysant les risques financiers liés aux besoins ponctuels. L'utilisation stratégique des ressources a entraîné une réduction des dépenses d'appui, qui sont passées de 27,3% du budget en 2012–2013 à moins de 20% dans le projet de budget pour 2016–2017.

La présentation du budget 2016–2017 a été complètement modifiée conformément aux résolutions GC/55/R11 et GC/56/R15 du Conseil de Direction, qui demandaient de passer d'un cycle budgétaire sur quatre ans à un cycle sur deux ans, d'aligner le budget sur la Stratégie à moyen terme et d'adopter une présentation des projets sous forme d'arborescence. La présentation du projet de programme et de budget dans le Document GC/57/8 est plus concise ; le rapport est passé de 75 pages à 38 pages. La prévision des charges de personnel pour les différentes catégories est plus précise. Les chefs de Groupe ont préparé leur budget, qu'ils ont défendu au cours de réunions avec le Directeur du Centre et le Directeur de l'Administration et des Finances. Les budgets finalisés ont été approuvés par le Comité directeur du Centre. Le Conseil scientifique a examiné le projet de programme scientifique et la façon dont il s'inscrit dans la Stratégie à moyen terme. Le programme a été consolidé en appliquant les principes fondamentaux, à savoir : attribuer le maximum de ressources au programme scientifique ; essayer de réduire les charges administratives ; ne pas perdre de vue les objectifs de la Stratégie à moyen terme ni les ressources supplémentaires nécessaires pour les atteindre ; ne

plus dépendre du Fonds spécial du Conseil de Direction ; et faire le meilleur usage des contributions statutaires des nouveaux Etats participants.

Pour 2016–2017, il faudrait 3,5 millions € supplémentaires par rapport au budget ordinaire de l'exercice biennal précédent, dont 1,4 million € pour compenser l'augmentation des charges de personnel que le Centre ne contrôle pas. Le projet de budget s'élève au total à 43,9 millions €, répartis entre les différents objectifs de l'arbre des projets. Historiquement, les contributions volontaires ont constitué un élément important du budget global du Centre, représentant 30% à 35% du budget ordinaire ; le Centre va faire tout son possible pour pouvoir tableer, pour ses dépenses, sur les mêmes niveaux de contributions volontaires pour 2016–2017.

Au cours des années précédentes, l'augmentation des dépenses a été financée par les contributions des nouveaux Etats participants, le recours au Fonds spécial du Conseil de Direction et par une légère augmentation des contributions des Etats participants. Il faut noter que les contributions statutaires de la plupart des Etats participants sont inférieures en valeur absolue ou n'ont que très peu augmenté depuis 2009. Si l'on veut financer entièrement le budget ordinaire 2016–2017 par les contributions statutaires des Etats participants, il faut augmenter de 5000€ à 60 000€ la contribution annuelle de chacun des Etats participants par rapport à celle de l'exercice biennal actuel.

Le Conseil de Direction est invité à prendre note de la modification de la présentation du budget, à approuver le budget proposé pour 2016–2017 et accepter son financement intégral par les contributions statutaires. Il lui est également demandé de continuer à attribuer une provision budgétaire pour les alignements monétaires. Le Conseil de Direction est prié d'autoriser le Directeur à effectuer des virements entre sections du budget dans la limite de 15% de la section concernée.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) demande pourquoi la Stratégie à moyen terme qui vient d'être adoptée par le Conseil de Direction a besoin de financements supplémentaires.

Le SECRETAIRE répond que la Stratégie à moyen terme implique des investissements, notamment une augmentation du nombre de postes, avec 1,75 poste affecté à la détection précoce et à la prévention du cancer ; 1,25 poste affecté aux Monographies ; un poste supplémentaire pour la surveillance du cancer ; un poste de pathologiste pour la série des *Blue Books*, pour accélérer la production de la classification des tumeurs ; et un poste de niveau professionnel pour l'étude d'intervention sur l'hépatite en Gambie, qui n'avait pas, jusqu'ici, de budget de personnel en dehors du personnel local travaillant sur le terrain.

M. ROUFFET (France) déclare que la France applique strictement une politique de croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales dont elle fait partie. Le principe de discipline budgétaire est essentiel, étant donné les restrictions budgétaires subies par la plupart des Etats participants. Cela oblige en outre les organisations internationales à plus d'efficacité et à compenser l'augmentation des charges par des gains d'efficacité. La France propose de

maintenir sa contribution au CIRC au même niveau, considérant que les augmentations de charges peuvent se compenser par les contributions des nouveaux Etats participants. Son gouvernement comprend bien que le CIRC ne contrôle pas l'augmentation des charges de personnel, mais il ne peut pas accepter l'augmentation du nombre de postes.

Le Dr HINOSHITA (Japon) affirme qu'il n'a pas l'intention de s'opposer au projet de budget. Il reconnaît les efforts du Secrétariat pour maîtriser les charges de personnel, mais souhaiterait avoir un rapport détaillé à ce sujet. Le Japon attend du CIRC un travail efficace au bénéfice de la recherche sur le cancer et une meilleure transparence.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) partage l'avis du représentant de la France, non pas parce que les Pays-Bas n'ont pas les moyens d'augmenter leur contribution, mais parce qu'elle adhère au principe d'une gestion financière saine et transparente. Elle demande de revoir la proposition de budget. Elle aimerait savoir pourquoi les montants attribués au Conseil de Direction et au Conseil scientifique ont augmenté.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie) rappelle que l'augmentation demandée aux Etats participants pour leurs contributions statutaires a été d'environ 0,5% sur les huit dernières années, période au cours de laquelle le Centre a subi les effets de l'inflation ainsi qu'une augmentation des charges de personnel et de divers autres coûts. Il est d'accord avec le principe selon lequel il faut réaliser des gains d'efficacité, mais il ne faut pas oublier que la contribution des Etats participants a relativement peu augmenté. C'est pourquoi l'Australie est d'accord pour payer l'augmentation demandée. D'après ce qu'il a compris, l'arrivée de nouveaux Etats participants entraîne du travail supplémentaire pour le Secrétariat.

Le SECRETAIRE répond que l'augmentation des coûts imputables au Conseil de Direction et au Conseil scientifique représente l'attribution d'un poste aux réunions : dans le passé, ce poste était inclus dans les frais administratifs génériques. Les années précédentes, les charges budgétaires du Conseil scientifique ont été constamment sous-estimées, notamment du fait de l'augmentation du nombre de ses membres. Cela fait partie du rôle du Directeur d'attirer de nouveaux Etats participants qui devront contribuer aux finances et au travail du Centre ; il a essayé de faire venir des Etats appartenant à des régions géographiques sous-représentées au Conseil de Direction, pour que la mission du CIRC reste pertinente, sachant que le fardeau du cancer est en augmentation dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Avec l'arrivée de nouveaux membres, le CIRC se fait mieux connaître dans de nouvelles zones géographiques et de nouvelles initiatives régionales se mettent en place, initiatives que les ressources humaines supplémentaires permettront de soutenir. Il est réconfortant de constater que quatre nouveaux Etats participants ont rejoint le CIRC depuis le début de la crise financière. L'objectif est de générer de nouveaux programmes tout en compensant autant que possible l'augmentation des coûts statutaires.

Selon le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le Royaume-Uni reconnaît que l'inflation et l'augmentation obligatoire des dépenses de fonctionnement émoussent à la longue le budget consacré à la science et que le CIRC a entrepris une restructuration importante au cours de l'année passée pour élaborer un budget qui maintient un bon équilibre entre la science et le fonctionnement. Le Royaume-Uni soutient l'augmentation de budget proposée, qui permettra au CIRC de mettre en œuvre efficacement la nouvelle stratégie à moyen terme. Sans cette augmentation de budget, la capacité du CIRC à remplir tous les aspects de sa mission est compromise. Compte tenu du soutien à la Stratégie à moyen terme, il est important de soutenir le Centre dans l'exécution de sa mission.

Le Dr AXELROD (Fédération de Russie) indique que son pays adhère à la politique de croissance nominale zéro des budgets. Elle demande pourquoi il est nécessaire d'augmenter le budget de 8% et pourquoi le Centre ne fait pas appel au Fonds spécial du Conseil de Direction, comme les années précédentes.

Mme RIOS (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Centre pour l'amélioration apportée à la présentation du budget. Les Etats-Unis, de même que de nombreux Etats participants, ont adopté une politique budgétaire de croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales. Elle ne pense pas que les contributions des nouveaux Etats participants doivent servir automatiquement à accroître l'enveloppe budgétaire. Aucune autre organisation internationale n'a demandé une augmentation globale du budget de 8,6% ; les Etats-Unis ne peuvent donc pas l'accepter. Son gouvernement continue à aider les organisations internationales comme le CIRC à atteindre les objectifs fixés, mais il est néanmoins obligé de tenir compte de ses propres contraintes budgétaires nationales. Elle demande de consentir de nouveaux efforts pour accroître les gains d'efficacité et pour réduire les charges de personnel. Elle aimerait savoir à quelles activités le CIRC devrait renoncer en l'absence d'augmentation de budget, en supposant que les contributions statutaires restent au niveau actuel.

M. DE RAEDT (Belgique) dit que le nouveau gouvernement belge, formé en octobre 2014, a adopté une politique de croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales. C'est pourquoi il rejoint les représentants de la France, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique pour demander une croissance nominale zéro des contributions statutaires des Etats participants, même s'il peut accepter la légère augmentation du budget résultant des contributions des nouveaux Etats participants. Il demande s'il est prévu de financer les budgets futurs en partie avec les contributions statutaires et en partie avec les contributions volontaires, comme c'est le cas à l'OMS.

Mme HERNANDEZ (Canada), Rapporteur, dit que le Canada soutient le programme scientifique proposé pour la période 2016–2017, dans la mesure où il correspond à la mission du CIRC et aux tendances mondiales dans le domaine de la recherche sur le cancer. Les activités du Centre

correspondent aux priorités de recherche du Canada et sont dans leur prolongement. Elle apprécie les efforts du Secrétariat pour établir le projet de budget et suggère d'identifier les grandes priorités et les principaux gains d'efficacité ce qui permettrait d'optimiser l'utilisation du budget. Elle recommande la prudence en ce qui concerne l'augmentation des futures charges résultant de la création de nouveaux postes. De même que les autres Etats participants, le Canada a une politique de croissance nominale zéro.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) comprend les points de vue formulés par les autres Etats participants mais, considérant que les contributions de beaucoup d'Etats participants n'ont pas augmenté au cours des huit dernières années, elle estime que l'augmentation du budget se situe dans une fourchette acceptable.

Le Professeur MELBYE (Danemark) explique que, même s'il comprend la valeur du programme scientifique du CIRC, le Danemark applique une politique de croissance nominale zéro sans exception, même pour ses propres institutions.

Le Dr KUNERT (Autriche) affirme que l'Autriche n'est pas en mesure de soutenir le projet de budget. En général, les contributions des nouveaux Etats participants doivent servir à réduire les contributions statutaires des autres membres, et non pas à gonfler le budget. A la recherche d'un compromis et reconnaissant l'augmentation des charges résultant de l'indexation à laquelle le CIRC doit faire face, l'Autriche est prête à accepter une augmentation du budget correspondant aux contributions du Brésil et du Qatar, les contributions statutaires des Etats participants restant constantes pour l'exercice biennal.

Le Professeur ULFENDAHL (Suède) reconnaît que le Centre a fait de sérieux efforts pour maintenir le budget à un niveau modéré tout en permettant la poursuite d'un programme ambitieux. Il se joint aux représentants de la Suisse et du Royaume-Uni pour soutenir le projet de budget tel qu'il est présenté.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) reconnaît les efforts consentis pour produire un budget adapté ; mais il ne peut soutenir aucune augmentation. Le budget doit tenir compte des réalités économiques auxquelles les Etats participants sont confrontés.

Le Dr RIVEDAL (Norvège) déclare que, même si les budgets des instituts de recherche de Norvège ont subi des coupes, le ministère responsable du financement estime que la valeur du travail du CIRC justifie l'approbation de son budget, avec l'augmentation proposée.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) déclare que, même si c'est également la politique de son Gouvernement de réduire le financement des instituts en Finlande, le Ministère des finances a donné son accord pour la proposition d'augmentation de budget, étant donné la contribution du CIRC à la santé publique.

Le Dr BELARDELLI (Italie) dit que son gouvernement n'est pas en mesure de soutenir la proposition de budget pour les raisons déjà avancées par d'autres Etats participants.

Le SECRETAIRE, en réponse aux commentaires, explique que le budget proposé est un budget intégré qui inclut les contributions volontaires : en d'autres termes, pour 100€ provenant des contributions statutaires dépensés dans la recherche, 40€ supplémentaires proviennent de contrats obtenus en dehors des contributions statutaires. C'est parce que les Etats participants soutiennent son travail que le Centre peut postuler pour des financements complémentaires. Le Centre cherche activement les moyens d'augmenter les financements extérieurs, même si ces sources sont incertaines et fluctuent d'une année à l'autre ; le financement fourni par les Etats participants permet au Centre de planifier ces aspects du programme.

En réponse au représentant de la Fédération de Russie, il explique que, pour les deux exercices biennaux précédents, le budget ordinaire était complété par des financements provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction. Néanmoins, pour la santé financière à long terme du Centre, il préfère réduire cette contribution plutôt que de laisser le Centre continuer à compter sur une source de financement précaire. La décision finale pourra être prise quand on connaîtra les restrictions imposées aux propositions actuelles de budget.

Il admet que ce sont les Etats participants qui ont la responsabilité d'établir le budget du Centre même si, en tant que Directeur, il a la responsabilité de donner des informations sur l'impact des coupes budgétaires sur les programmes. Pratiquement à la fin de sa septième année en tant que Directeur du CIRC, il peut témoigner des efforts énormes consentis pour obtenir des gains de productivité tout en révisant la stratégie de recherche du CIRC, et notamment en participant au programme de l'OMS sur les maladies non transmissibles. Au moment de sa nomination, le Conseil de Direction s'inquiétait de la capacité du Centre à recruter des chercheurs seniors de qualité, et il est heureux de constater aujourd'hui la présence d'une équipe exceptionnelle. Il faut prendre garde à ne pas compromettre la capacité du CIRC à attirer des chercheurs de grande qualité, en soulevant des doutes sur l'intérêt des Etats participants dans l'avenir du Centre. Le Secrétariat a fait tout son possible pour arriver à restructurer le Centre et à donner une image transparente de sa structure administrative et scientifique. A son arrivée au Centre, le Conseil de Direction ignorait que l'infrastructure du bâtiment du CIRC était défectueuse. Maintenant, grâce à la générosité des autorités locales et du gouvernement français, 48 millions € vont être consacrés à la construction d'un nouveau bâtiment, ce qui permettra au Centre de continuer à travailler, sans avoir recours à des contributions obligatoires de la part des Etats participants. Le CIRC est arrivé à attirer de nouveaux Etats participants en période de crise économique. Le personnel du Centre a consenti de grands efforts pour continuer à fournir un travail de grande qualité en dépit des différentes contraintes. Ce budget est le dernier qu'il

aura à proposer, le budget suivant marquera la transition avec son successeur. C'est pourquoi il demande aux Etats participants une augmentation de 5000 à 60 000€ par an pour pouvoir mettre en pratique les plans qu'il a élaborés.

Le PRESIDENT déclare que 10 des 17 représentants des Etats participants qui ont pris la parole ne peuvent pas soutenir le budget tel qu'il est proposé. Il suggère au Secrétariat de prendre en compte les points de vue exprimés et de soumettre des coupes budgétaires lors de la session du lendemain.

La séance est levée à 18h15.